



Procès-Verbal

Conseil Municipal **Séance du 19 Décembre 2025**

Convocation du 11 Décembre 2025

Absente Excusée :

Madame Myriam TEMPLERAUD, conseillère municipale

Madame Myriam TEMPLERAUD a donné pouvoir à Monsieur Clément SAMSON

Secrétaire de séance : Madame Sergine BRETEAUDEAU

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

1 – Protection Sociale Complémentaire – Participation obligatoire des employeurs

Conformément aux dispositions du décret n° 2022-581 du 20 avril 2022, les collectivités territoriales sont tenues à compter du 1^{er} janvier 2026, de participer au financement des garanties de complémentaire frais de santé de leurs agents, à hauteur minimale de 15 € par mois.

Le conseil municipal, lors de sa séance du 24 octobre 2025, a proposé de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2026, une participation de la commune d'un montant de 15 euros bruts par mois et par agent sans distinction de quotité de temps de travail, et dit que la participation d'un agent intervenant sur plusieurs collectivités sera fixée en accord avec les autres employeurs.

La commune a saisi le Comité Social Territorial du Centre de Gestion pour avis.

Cette instance, réunie le 1^{er} décembre 2025, a émis un avis favorable à la proposition faite par la commune.

Le conseil municipal valide à l'unanimité par délibération la proposition prise par le conseil du 24 octobre dernier.

2 – Poste d'Adjoint Technique – Modification du temps de travail

Un poste d'Adjoint Technique est actuellement ouvert pour une durée maximale de 24,25 heures hebdomadaires.

En prévision de la reprise du guichet postal, une réorganisation des services devra être effectuée.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter ce poste à 28 heures hebdomadaires, à partir du 1^{er} janvier 2026.

La nomination de l'agent interviendra ultérieurement.

3 – Suppression de trois postes de travail

Suite à l'obtention d'examens professionnels, trois agents communaux ont pu bénéficier d'un avancement de carrière. Ainsi deux postes d'adjoints techniques principaux 2^{ème} classe, et un poste d'adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe ont été créés courant 2024.

Il appartient dorénavant au conseil municipal de mettre à jour le tableau des emplois en supprimant :

. 2 postes d'Adjoint Technique, temps complet.

. 1 poste d'Adjoint du Patrimoine, temps non complet (10,5/35èmes).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

4 – Subvention exceptionnelle Association « Bibliothèque Point Virgule »

Nelly LOIZEAU et Marie-Céline CLARCK quittent la séance.

La bibliothèque est devenue service communal depuis le 27 septembre 2024.

Afin de veiller au bon fonctionnement de ce service, une bibliothécaire a été recrutée en lien avec les communes de La Séguinière et Saint Christophe du Bois.

Les bénévoles de l'association continuent d'œuvrer au sein de la bibliothèque pour notamment la tenue des permanences et l'accueil des lecteurs. Le budget de l'association a été modifié depuis la reprise de la bibliothèque par la commune. Afin de clôturer le règlement de leurs engagements financiers, leur trésorerie est trop faible. Les bénévoles sollicitent l'octroi par la commune d'une subvention exceptionnelle.

Tout en rappelant que les demandes de subventions doivent être formulées en mairie au début de chaque année, le conseil municipal accepte à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle de 380 euros.

5 – Questions et informations diverses

Nelly LOIZEAU et Marie-Céline CLARCK reprennent leur place

a/ DIA 29 rue du Commerce

Il s'agit de la vente d'une maison située 29 rue du Commerce, cadastrée AD 315, d'une superficie de 243 m². Madame le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

b/ DIA rue de Bel-Air

Il s'agit de la vente d'un terrain situé rue de Bel-Air, cadastré AB 165, d'une superficie de 313 m². Madame le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.